

Leçon 5 : la Constitution de la Côte - d'Ivoire et la préservation de la paix



La constitution :

C'est l'ensemble des lois qui régissent ou organisent la vie de l'Etat et de l'administration. Elle est aussi appelée loi fondamentale parce que c'est elle qui organise le fonctionnement de toutes les Institutions de la République de Côte d'Ivoire telles que le Président de la République, l'Assemblée Nationale, les Institutions judiciaires, les Institutions consultatives, les Institutions de distinction honorifique (la Grande Chancellerie).

Les composantes de la constitution

- Le préambule qui proclame l'adhésion de la Côte -d'Ivoire aux droits et aux libertés telles que définies dans la déclaration universelle des droits de l'homme.
- 15 Titres qui précisent les droits, les devoirs du citoyen et du gouvernement, le rôle du Président de la République et enfin les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.
- 2 chapitres dont le premier se rapporte aux libertés et aux droits et le second aux devoirs.
- 133 articles de loi qui indiquent aux citoyens et à tous ceux qui vivent dans le pays leurs droits et surtout leurs devoirs vis-à-vis de la Nation.

Le rôle de la constitution :

C'est d'organiser la vie de l'Etat et de l'administration publique. Elle précise les principes de gouverner, énonce les droits et les devoirs du citoyen et définit les rapports entre les différents pouvoirs.

Exemple : -L'Assemblée Nationale vote les lois, contrôle les programmes des membres du gouvernement.

L'importance du respect de la constitution :

Respecter la constitution favorise la préservation de la paix, l'harmonie sociale, la justice sociale et le développement économique